

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 12 mars 2009

Date : 12/03/2009	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le :
-------------------	-------------------	----------------	----------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN) ou diffusés par mail :

- Documents relatifs aux dossiers présentés en séance pour avis

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama relatifs aux sites Natura 2000 examinés
- Liste rouge oiseaux ; liste rouge mammifères

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Comptes rendus des groupes de travail relatif à l'examen des documents d'objectifs (Tome 1) :
- + site «La tour des Sagnes, Vallon des Terres pleines, Orrenaye » (SIC FR9301526) - 09 mars 2009
- + site «Gorges de la Nesque » (SIC FR9302003) - 25 février 2009
- + site «Falaises de Vaufrèges » (ZPS FR9312018) - 24 février 2009
- + site «« Bois du Chapitre » (ZPS FR9312004) - 05 mars 2009
- + site «Les Alpilles» (ZPS FR9312013) - 24 février 2009
- Avis N° 2009-4 ; 2009-5 ; 2009-6 ; 2009-7 ; 2009-8

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

▪ Programme NATURA 2000

- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9301526 : La tour des Sagnes, Vallon des Terres pleines, Orrenaye »
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « ZSC FR9302003 : Gorges de la Nesque »
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « ZPS FR9312018 : Falaises de Vaufrèges »
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « ZPS FR9312004 : Bois du Chapitre »
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « ZPS FR9312013 : Les Alpilles »
- Elargissement de la Zone d'action Prioritaire sur le territoire du PNR du Queyras (hors Natura 2000) pour la mise en place de MAEt
- Listes rouges oiseaux et mammifères
- Rencontre avec J. C. Lefeuvre, CNPN/MNHN et J. C. Vial, directeur adjoint de la direction de l'eau et de la biodiversité (MEEDDAT)

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. CHEYLAN G.
M. GRILLAS P.

M. MAUREL N.
M. MOUTTE P.
M. ORSINI P.
M. TARDIEU Cl.
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

M. BACHIMON P.
M. COROT D. (excusé)
M. COSSON E. (excusé)
M. DUMONT B. (excusé)
M. CHAPPAZ R.
M. FRANCOUR P. (excusé)

M. MAGNIN F.
M. MEDAIL F. (excusé)
M. NAPOLEONE Cl. (excusé)
M. ROUSSET Cl. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. VERLAQUE M. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

ODEPP : Mme FOUCAUT L.
DDEA 04 : M. JOANNELLE Ph.
ONF 04 : M. BERTHOULLE J.E.
SMAE Mont Ventoux : M. REYNA K. ; Mlle NIEL F.
CNP/MNHN : M. LEFEUVRE J.C.
MEEDDAT/DEB : M. VIAL J.C.
DDAF 05 : Mme POTIN C. ; Mme LOCHON S.
DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M. ; Mlle RAQUET V. ; Mme VIDAL I. ; Mme BASSUEL S. ; M. FOUCHIER F.

PNR Alpilles : Mme ZENASNI A.
CRAVE : M. PHISEL M.
ONF 05 : M. GATTUS J.C.
DDAF 13 : M. BAYEN P.
GIP Calanques : M. DURAND B.
CEEP : M. MANTE A. ; Mme DELAUGE J.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 27 janvier 2009 est complété par la mention de la demande de la prise d'un arrêté de biotope sur les mares à *Artemisia Molinerii*, point évoqué en questions diverses, et adopté.

2. Document d'objectifs du site «La tour des Sagnes, Vallon des Terres pleines, Orrenaye » (SIC FR9301526)

Opérateur : Office National des Forêts (ONF- 04) – BERTHOUBE Jean-Eric et participation de FOUCAULT Laurence de l'ODEPP

Rapporteur scientifique : BARBERO Marcel

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 09 mars 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par J.E. Berthouze et L. Foucault. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme satisfaisant et correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve de quelques modifications demandées.

De ce fait, suite à la nouvelle organisation du travail entre le GT et le Plénier du CSRPN (cf. Compte-rendu du Plénier du CSRPN du 27 janvier 2009), l'intervention de l'opérateur s'est limitée à une présentation, succincte mais néanmoins complète, d'information auprès des membres du CSRPN.

Le rapporteur scientifique et Président du CSRPN, Marcel Barbero, fait état aux autres membres du CSRPN qui n'auraient lu que la note de synthèse, de la quantité et de la qualité du travail réalisé. D'après lui la cartographie est très bien faite compte tenu des contraintes du relief. Les influences piémontaise et méditerranéenne locales sont bien retranscrites.

Non seulement, le mémoire (tome 1) offre une bonne hiérarchisation des objectifs mais des efforts particuliers sont fait sur la prise en compte de l'entomofaune relative à chaque habitat. Ce qui fait défaut dans d'autres DOCOB.

Toutefois, l'objectif secondaire d'encadrement de la gestion des pelouses d'intérêt communautaire et prioritaire est à passer en objectif de conservation prioritaire. Le pastoralisme augmentant, l'érosion et la solifluxion des sols augmentent aussi. L'urgence de mener des MAET pour préserver la faune et flore en découle.

Et pour l'entomofaune, à dire d'expert, l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) et *Maculinea alcon rebeli* sont présents sur le site.

Les grands habitats refuges, les tourbières boisées très rares ont également été traités.

A la question d'un des membres du CSRPN qui aurait voulu voir détailler un enjeu pour le lézard des souches (*Lacerta agilis*), il a été répondu que cette espèce est inscrite à l'annexe 4 de la Directive habitat et ne peut donc pas être pris en compte dans la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de conservation. Toutefois, cette espèce est considérée lors de la prise en compte des objectifs de conservation pour les habitats de landes.

Certains autres points sont à compléter :

- Le loup doit être abordé étant donné l'accolement du site au Parc National du Mercantour
- Les problèmes relatifs aux prairies de fauche qui sont envahies par une festuca. Cette compétition entraîne un écroulement de la biodiversité notamment pour les prairies de fauche et les nardaies riches en orchidées.

Le souhait est émis d'aborder la cohérence inter-sites sur ces questions, en lien avec la trame verte et bleue, lors d'un groupe de travail spécifique.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 4 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB du SIC (FR9301526) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

3. Document d'objectifs du site «Gorges de la Nesque » (SIC FR9302003)

Opérateur : Syndicat Mixte Aménagement et d' Equipement du Mont Ventoux(SMAEMV) - REYNA Ken et Florence NIEL

Rapporteur scientifique : BARBERO Marcel ; DUMONT Bernard

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 25 février 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par Florence Niel. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme satisfaisant et correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve de quelques modifications.

De ce fait, suite à la nouvelle organisation du travail entre le GT et le Plénier du CSRPN (cf. Compte-rendu du Plénier du CSRPN du 27 janvier 2009), l'intervention de l'opérateur s'est limitée à une présentation, succincte mais néanmoins complète, d'information auprès des membres du CSRPN.

Le rapporteur scientifique et Président du CSRPN, Marcel Barbero, fait état aux autres membres du CSRPN qui n'auraient lu que la note de synthèse, que le travail est de qualité et qu'en particulier le travail de cartographie est bien exécuté.

La cartographie basée sur un travail de l'ONF de 2000 a bien été reprise et la légende particulièrement remaniée pour caler à la démarche Natura2000. Un travail de reprise du fond scan noir et blanc a aussi été demandé à l'opérateur. Sur ce beau territoire qualifié de 'petit mais beau Verdon', le rapporteur scientifique M. Barbero insiste sur la beauté des forêts de ravin et les effets de talweg.

Un autre membre qualifie la note de synthèse de document agréable à lire, ce qui est primordial pour un document public. Conscient de la richesse du site des Gorges de la Nesque, il est reconnu que l'opérateur (SMAEMV) a particulièrement eu le souci de bien faire approprier aux locaux la démarche Natura2000.

Le FSD (Formulaire standard de données) avait été rempli pour un secteur plus large que la délimitation actuelle du site, ce qui explique des différences entre le contenu du FSD et le tome 1 du DOCOB.

Pour les espèces en particulier :

- Il a été choisi de faire une fiche sur l'espèce végétale *Leucojum fabrei*, espèce endémique du site et très proche phylogénétiquement du *Leucojum nicaeense* (Nivéole de Nice) inscrite à l'annexe 2 de la Directive habitat. La scission entre ces deux taxons est encore incertaine.
- A l'échelle de PACA cette station est une des plus méridionales pour l'Apollon (*Parnassius apollo*). Cette population se trouve en situation très précaire et il existe une responsabilité de la part du site à protéger cette espèce. L'opérateur doit prendre cette espèce en compte dans les objectifs de conservation sans toutefois qu'elle ne fasse l'objet d'un objectif de conservation à part entière étant inscrite à l'annexe 4 de la directive habitat.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux identifiés notamment sur les chiroptères et les pelouses, il est envisagé de proposer une extension du site afin d'y intégrer des secteurs intéressants exclus du périmètre actuel.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 5 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB du SIC (FR9302003) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

4. Listes rouge oiseaux et mammifères

Poursuite de l'actualisation de la liste rouge nationale avec la publication des listes oiseaux (dec. 2008) et mammifères (février 2009) :

- 14 espèces de mammifères sont considérées comme menacées en France (catégories CR + EN + VU) soit une sur 10. Huit sont présentes en PACA. Parmi elles, le lynx et le loup sont plutôt des espèces en expansion. Pour certaines espèces de cétacés,

l'essentiel des populations se situe en méditerranée et mérite une attention toute particulière.

- 82 espèces et sous-espèces d'oiseaux sont considérées comme menacées en France (catégories CR + EN + VU) soit une sur quatre ! Le point sur les espèces présentes en PAC est en cours. Une adaptation des critères et priorités, en vue de l'élaboration d'une liste rouge régionale est envisagée.

5. Rencontre de Mrs VIAL et LEFEUVRE ; Mission DEB/CNPN

Chargés d'une mission de réflexion sur l'évolution éventuelle du fonctionnement du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), Jean Claude Lefeuvre, Professeur émérite au MNHN et vice président du CNPN, et Jean Claude Vial, Directeur adjoint de la direction de l'eau et de la biodiversité au MEEDDAT, ont souhaité un échange avec le CSRPN PACA.

Il s'agit d'établir des propositions sur l'articulation entre les échelons régional et national, notamment dans le cadre de l'instruction des demandes de dérogations portant sur les espèces protégées. Les échanges portent sur :

- la présentation des membres du conseil, ses dossiers et enjeux principaux (ZNIEFF, Natura 2000, explication des enjeux auprès des collectivités et autres partenaires, les outils) ;
- la multiplication du nombre de dossiers, les problèmes d'engorgement ;
- la qualité de l'expertise, le vivier des compétences et la disponibilité des experts ; les besoins de reconnaissance et d'organisation ;
- la synergie possible entre CNPN et CSRPN ; le rôle régional du CSRPN, les difficultés liées aux arbitrages et rapports de force .

En conclusion il apparaît possible, sur les dossiers qui recueillent une concordance de point de vue avec la DREAL, de confier au CSRPN un rôle d'expert mandaté par le CNPN, pour la formulation des avis.

Les avantages cités :

- rôle d'alerte du CSRPN
- éviter doublon d'investissement sur les dossiers « simples »
- mieux exploiter la pertinence donnée par la proximité régionale (connaissance locale mais aussi rapprocher l'information des élus)
- régionalisation des dossiers intéressants et novateurs

Une organisation de ce type permettrait au CNPN de mieux approfondir les dossiers posant problème. Les conditions doivent être soigneusement cadrées : indépendance des experts, qualité de l'expertise, protection des pressions locales notamment.

6. Demandes d'élargissement de la Zone d'action Prioritaire (hors Natura 2000) pour la mise en place de MAE

Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) doivent être contractualisées sur des territoires à enjeu fort sur le plan environnemental, ciblés au sein de zones d'action prioritaires (ZAP). La préservation de la biodiversité en lien avec N2000 et la préservation de la ressource en eau en lien avec la directive cadre sur l'eau sont des priorités nationales. Ainsi, pour l'enjeu biodiversité remarquable, la ZAP est calée sur les périmètres des sites N2000.

Ces priorités peuvent être complétées au niveau régional : défense des forêts contre les incendies et biodiversité hors N2000 en PACA.

Tout dossier de MAE contractualisé en ZAP peut bénéficier d'un cofinancement européen au titre du FEADER, qui couvre de 40 à 55% du montant. La garantie d'un cofinancement européen est très importante pour les financeurs nationaux (Etat et collectivités) dans la mesure où elle leur permet de doubler quasiment leurs capacités d'intervention.

D'où l'importance de la délimitation des ZAP.

Afin d'agir en priorité sur les enjeux de biodiversité remarquable (réseau N2000), la ZAP de l'enjeu biodiversité hors N2000 était limitée, en 2008, à la zone périphérique du PN Ecrins.

En 2009, certains parcs naturels régionaux (PNR Queyras et Luberon) soutenus par le Conseil Régional, ont fait une demande à la DREAL pour étendre la ZAP de l'enjeu biodiversité hors N2000 sur des territoires ciblés à l'intérieur des parcs.

En réponse, la DREAL a rappelé qu'elle souhaitait réserver en priorité les crédits européens sur les MAE N2000, qui représentent un outil important pour assurer la gestion des sites et leur bon état de conservation. Toutefois, elle a reconnu que certains territoires hors N2000 pouvaient porter des enjeux importants pour la préservation de la biodiversité.

Elle a donc accepté d'étudier les demandes sous réserve :

- De ne pas remettre en cause la priorité N2000 en cas de pénurie de cofinancements européens
- De rester dans la maquette de programmation FEADER prévue pour les mesures « enjeux régionaux » (DFCI et biodiversité hors N2000) sur la période 2007-2013
- Qu'elles portent sur des enjeux bien identifiés et que l'intérêt scientifique des projets soit validé par le CSRPN

Les dossiers présentés en 2009 concernent certaines prairies de fauche et la gestion raisonnée d'alpages présentant des enjeux forts sur les Ecrins et le Queyras.

Pour statuer sur ces demandes, la DREAL souhaite constituer un groupe de travail avec certains membres du CSRPN et la DDAF/DDEA concernée afin d'auditer les porteurs de projet et de juger de la pertinence scientifique de leur demande au regard des enjeux régionaux pour la préservation de la biodiversité.

Ce groupe de travail se réunira une fois par an au maximum, en fonction des demandes et des crédits européens disponibles.

7. Document d'objectifs du site «Falaises de Vaufrèges » (ZPS FR9312018)

Opérateur : GIP(Groupement d'intérêt public) Calanques – DURAND Benjamin

Réalisation du DOCOB sous-traitée au CEEP (Conservatoires des Espaces Naturels de Provence) – DELAUGE Julie et MANTE Alain

Rapporteur scientifique : VIDAL Eric

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 24 février 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par Julie Delauge. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme satisfaisant et correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve de quelques modifications.

De ce fait, suite à la nouvelle organisation du travail entre le GT et le Plénier du CSRPN (cf. Compte-rendu du Plénier du CSRPN du 27 janvier 2009), l'intervention de l'opérateur s'est limitée à une présentation, succincte mais néanmoins complète, d'information auprès des membres du CSRPN.

Le rapporteur du SIC (FR9301602 - Calanques et îles Marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet) dans laquelle est incluse la ZPS a comparé les objectifs de conservation de la ZPS et ceux du SIC. Il y a globalement cohérence entre ces objectifs, mais certaines actions préconisées dans le SIC (cf brûlage dirigé) sont susceptibles d'être défavorables à plusieurs espèces d'oiseaux : le CSRPN préconise de réaliser les ouvertures de milieux utiles sans procéder au brûlage dirigé .

Il est demandé à l'opérateur de prêter une attention particulière à la formulation des objectifs et mesures de gestion afin qu'il y ait cohérence et concordance entre les deux sites.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 6 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB de la ZPS (FR9312018) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

8. Document d'objectifs du site « Bois du Chapitre » (ZPS FR9312004)

Opérateur : Office National des Forêts (ONF- 05) - GATTUS Jean-Christophe

Rapporteur scientifique : PHISEL Michel

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 05 mars 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par J.C. Gattus. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve des modifications.

De ce fait, suite à la nouvelle organisation du travail entre le GT et le Plénier du CSRPN (cf. Compte-rendu du Plénier du CSRPN du 27 janvier 2009), l'intervention de l'opérateur s'est limitée à une présentation, succincte mais néanmoins complète, d'information auprès des membres du CSRPN.

Deux critiques majeures sont formulées :

- Les objectifs de conservation sont à modifier. Par exemple, l'objectif 3 'permettre la conservation de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire' est bien trop général. Cet objectif est le fondement même du DOCOB dans son ensemble.
- Aucun inventaire n'a été fait pour le DOCOB. Les données datent de 2003 et aucune donnée tome 0 n'a été fournie aux services de l'état. L'ONF, gestionnaire de la réserve biologique intégrale sur ce site, aurait pu faire des prospections de terrain sans coût supplémentaire étant donnée la petitesse du site (112 ha).

Compte tenu des caractéristiques de ce petit site, il est suggéré d'orienter les actions vers la recherche plutôt que vers la gestion du sous-bois.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 7 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB de la ZPS (FR9312004) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

9. Document d'objectifs du site «Les Alpilles» (ZPS FR9312013)

Opérateur : Parc Naturel Régional des Alpilles - ZENASNI Audrey

Rapporteur scientifique : CHEYLAN Gilles

Le groupe de travail (GT) préalable au plénier du CSRPN s'est tenu le 24 février 2009. Le contenu du Tome 1 du DOCOB a été présenté par Audrey Zenasni, accompagnée du prestataire chargé des inventaires ornithologiques Frédéric Pawlowski de la société ECO-MED.. Le compte-rendu de cette réunion est disponible. Le travail a été jugé comme très satisfaisant et correspondant au cahier des charges. Il a donc été validé sous réserve de quelques modifications.

De ce fait, suite à la nouvelle organisation du travail entre le GT et le Plénier du CSRPN (cf. Compte-rendu du Plénier du CSRPN du 27 janvier 2009), l'intervention de l'opérateur s'est limitée à une présentation, succincte mais néanmoins complète, d'information auprès des membres du CSRPN.

Le rapporteur scientifique, Gilles Cheylan, précise que l'opérateur a toujours été réactif à ses remarques en les intégrant rapidement au document. La présentation faite ce jour montre aussi que la plupart des commentaires énoncés lors du groupe de travail ont déjà été pris en compte.

Les données sont sérieuses et complètes. Le DOCOB bénéficie de 40 ans de prospections et les nouvelles prospections ont bien été menées. L'étude fait bien ressortir l'évolution des milieux, comme la recolonisation par la forêt depuis 1.5 siècle. La qualité de ce DOCOB tient également à une bonne collaboration avec le monde de la chasse.

Ce Tome 1 est une réussite et peut-être pris comme exemple pour les futurs DOCOB de ZPS.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 8 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB de la ZPS (FR9312013) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

10. Questions diverses

- La diffusion des ZNIEFF aux communes est en cours de réalisation, selon les modalités prévues, à savoir l'envoi postal individualisé à chaque maire et directeur général des services de la plaquette ZNIEFF contenant l'ensemble des ZNIEFF touchant le territoire communal. Le courrier de transmission est signé du Préfet de région et du Président du Conseil régional.
- Information sur la transmission au MEEDDAT du projet de pSIC du Cap Martin et des demandes de modifications des périmètres des sites d'Hyères.
- Les membres du CSRPN valident la candidature de Philippe ORSINI comme rapporteur scientifique du site FR9301608 (Mont Caume –Mont Faron – Foret domaniale des Morières) en appui à Marcel BARBERO. M. ORSINI est déjà rapporteur sur la ZPS associée FR9312016 (Falaises de Mont Caume) et possède une très bonne connaissance des lieux.

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée au mardi 26 mai 2009

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 15

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 4 Date : 12/03/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « LA TOUR DES SAGNES - VALLON DES TERRES PLEINES - ORRENAYE » (ZPS FR9312018) au titre de la Directive habitats	<u>Opérateur</u> : ONF (Office National des Forêts) 04 – Jean-Eric Berthouze Travail réalisé en collaboration avec ODEPP – Laurence Foucault <u>Rapporteur scientifique</u> : Marcel Barbero

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 09/03/2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 12 mars 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique qui propose de valider ce document sous réserve de la prise en compte des observations émises.

Quelques remarques complémentaires ont été apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 12 mars 2009.

Avis N° 2009-4: le Conseil, compte tenu des observations émises par le groupe de travail du 09/03/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 12/03/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.
Les membres du conseil mandatent le rapporteur scientifique pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 04 et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 5 Date : 12/03/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site <u>Gorges de la Nesque</u> <u>(SIC FR9302003)</u> au titre de la Directive habitats	<u>Opérateur:</u> Syndicat Mixte Aménagement et d' Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV) – REYNA Ken et Florence NIEL <u>Rapporteur scientifique:</u> Marcel Barbero - DUMONT Bernard

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 25/02/2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 12 mars 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par les rapporteurs scientifiques qui proposent de valider ce document sous réserve de la prise en compte des observations émises.

Quelques remarques complémentaires ont été apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 12 mars 2009.

Avis N° 2009-5: le Conseil, compte tenu des observations émises par le groupe de travail du 25/02/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 12/03/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.
Les membres du conseil mandatent les rapporteurs scientifiques pour valider le document final avec l'appui de la DDEA et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 6 Date : 12/03/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site «Falaises de Vaufrèges » (ZPS FR9312018) au titre de la Directive Oiseaux	<u>Opérateur:</u> GIP(Directeur : Benjamin Durand) Travail réalisé par le CEEP : Alain Mante Julie Delauge <u>Rapporteur scientifique:</u> VIDAL Eric

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 24/02/2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 12 mars 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique qui propose de valider ce document sous réserve de la prise en compte des observations émises.

Globalement, les remarques portent sur des précisions cartographiques des zones d'alimentation d'oiseaux nicheurs, sur l'importance de traiter spécifiquement les données sensibles, sur l'ajout d'un schéma pour la dynamique des milieux et des oiseaux, sur les précisions relatives à l'état de conservation des espèces et de leur qualification, sur le réajustement des objectifs de conservation jusque là trop nombreux et sur les perspectives de modification de périmètre.

Quelques remarques complémentaires ont été apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 12 mars 2009.

Dans l'ensemble, il est demandé à l'opérateur de porter une attention particulière lors de la formulation des objectifs et mesures de gestion afin qu'il y ait cohérence et concordance avec le site SIC FR9301602 - Calanques et îles Marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet.

Avis N° 2009-6: le Conseil, compte tenu des observations émises par le groupe de travail du 24/02/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 12/03/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.

Les membres du conseil mandatent le rapporteur scientifique pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 13 et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 7 Date : 12/03/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site <u>Bois du Chapitre » (ZPS FR9312004)</u> au titre de la Directive Oiseaux	<u>Opérateur</u> : Office National des Forêts (ONF- 05) – GATTUS Jean-Christophe <u>Rapporteur scientifique</u> : PHISEL Michel

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 05/03/2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 12 mars 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par les rapporteurs scientifiques qui proposent de valider ce document sous réserve de la prise en compte des observations émises.

Quelques remarques complémentaires ont été apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 12 mars 2009.

Avis N° 2009-7: le Conseil, compte tenu des observations émises par le groupe de travail du 05/03/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 12/03/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.
Les membres du conseil mandatent les rapporteurs scientifiques pour valider le document final avec l'appui de la DDEA et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 8 Date : 12/03/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site <u>« Les Alpilles » (ZPS FR9312013)</u> au titre de la Directive Oiseaux	<u>Opérateur</u> : Parc Naturel Régional des Alpilles - Audrey Zenasni <u>Rapporteur scientifique</u> : Gilles Cheylan

L'intégralité du Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site a été présentée et examinée le 24/02/2009 en groupe de travail. Ce groupe est préalable au plénier du CSRPN et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DREAL et annexé au présent avis.

Une présentation plus générale a été faite aux membres du CSRPN réuni le 12 mars 2009 en séance plénière. Les grandes conclusions du groupe de travail ont été exposées aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique qui propose de valider ce document sous réserve de la prise en compte de quelques observations émises.

Avis N° 2009-8: le Conseil, compte tenu remarques très favorables et des quelques observations émises par le groupe de travail du 24/02/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.

Les membres du conseil mandatent le rapporteur scientifique pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 13 et de la DREAL.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Signé